

## LA VISÉE DE L'UNIVERSEL REQUIERT LA RÉFLEXIVITÉ HISTORIQUE

[Justine Lacroix](#), [Jean-Yves Pranchère](#)

Presses de Sciences Po | « [Raisons politiques](#) »

2021/4 N° 84 | pages 101 à 107

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724636888

DOI 10.3917/rai.084.0101

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2021-4-page-101.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La visée de l'universel requiert la réflexivité historique

Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère

*Inscrivez-vous votre travail en « théorie politique » ? Pourquoi ? Et si oui, comment en êtes-vous venus à faire de la théorie politique et à qualifier ainsi votre travail ?*

Nous inscrivons nos travaux dans le champ de la théorie politique, en précisant aussitôt que cette dernière suppose toujours une hybridation entre plusieurs disciplines différentes. Ce caractère hybride s'indique dans le fait que la théorie politique est pratiquée par des chercheurs formés tantôt en science politique, tantôt en philosophie, parfois en droit – une position un peu instable qui n'est pas sans inconvénients dans les comités de recrutement où, souvent, nous ne sommes considérés ni comme de « vrais » philosophes ni comme de « vrais » politistes. Mais c'est là une condition nécessaire à la théorie politique, qui ne peut éviter d'intégrer les apports d'autres disciplines : l'histoire, le droit, la sociologie... et évidemment la science politique et la philosophie.

Sans doute notre peu de goût pour la spécialisation nous a-t-il guidés dès le départ de nos cursus. Nous en sommes tous les deux venus à la théorie politique parce que nous souhaitions travailler à l'intersection des savoirs sans lesquels le fait politique fait l'objet de saisies trop partielles ou trop éthérées. C'est une démarche qui n'est pas sans risques ; elle suppose un travail de vérification qui passe souvent par des demandes de conseils et de relectures par des spécialistes des domaines mobilisés dans ses travaux.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas une méthode ou une démarche propre à la théorie politique. Cependant, il ne suffit pas, pour la définir, de pointer son caractère « théorique ». Nos collègues en science politique qui font des enquêtes empiriques (en interrogeant des militants ou en étudiant les préférences de vote) mobilisent et produisent des théories. Ce qui nous singularise – et suscite parfois l'incompréhension de nos autres collègues des sciences sociales – c'est la dimension délibérément normative de nos travaux : la volonté d'élucider les concepts, mais aussi d'évaluer les options en présence, d'en pointer les contradictions voire d'expliquer pourquoi certaines options sont préférables à d'autres, le tout étant de le faire de la façon la plus rigoureuse qui soit, en respectant

les critères d'un raisonnement scientifique ouvert à la confrontation, en faisant preuve de probité philologique dans l'étude des positions opposées et en étant prêts à intégrer les arguments ou des données qui mettent à mal les intuitions initiales.

***En février 2019, l'Association française de science politique constatait, et déplorait, « le déclin de l'histoire des idées et de la théorie politique ». Pensez-vous que ce diagnostic est pertinent également pour votre pays ?***

Il nous semble que cette marginalisation est vraiment un souci spécifiquement français sans équivalent avec la situation dans le monde anglophone où l'histoire des idées et la théorie politique sont considérés comme des piliers des départements de science politique. Par comparaison avec la France, la théorie politique a peut-être mieux résisté à l'assaut des « scientifiques » en Belgique qu'en France. À l'Université libre de Bruxelles, nous avons eu cette chance que nos collègues du Département de science politique ont considéré que l'histoire de la philosophie politique et l'étude de grands textes de pensée politique faisaient partie intégrante de toute formation en science politique digne de ce nom. La pensée politique est donc très présente dans la formation obligatoire des étudiants et nous avons eu toute latitude pour développer une équipe de recherche en théorie politique (le Centre de théorie politique) qui associe aussi bien des philosophes que des politistes et des juristes. Cela étant, cette reconnaissance est assez rare dans les autres départements de science politique du pays. Si la théorie politique reste très vivace ailleurs, c'est principalement grâce aux philosophes – il suffit de mentionner le rayonnement de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale autrefois dirigée par Philippe Van Parijs à l'UCLouvain ou le RIPPLE (Research in Political Philosophy and Ethics) également à l'UCLouvain.

***Quelle(s) œuvre(s), auteur(s), courant(s) et famille(s) de pensée vous semblent fondamentaux pour la théorie politique contemporaine ? Quels sont les développements que vous regrettez dans la théorie contemporaine ? (contenu, méthode, publications, institutions, etc.)***

Il ne nous revient pas de juger de haut les développements en cours : les arbres se jugeront à leurs fruits et les méthodes feront ou non leurs preuves dans les prolongements ou les examens critiques qu'elles susciteront. Il fait partie de toute recherche que, ne connaissant pas à l'avance ses résultats, elle doive prendre le risque de s'engager dans des impasses. Mais même les échecs peuvent être fructueux et instructifs, si on comprend leurs causes. Disons seulement que nous ne jugeons pas nécessaire de nous définir polémiquement en jouant certaines écoles contre d'autres : nous revendiquons la possibilité de tirer profit à la fois de John Rawls et de Michel Foucault, de Jean-Marc Ferry et de Robert Castel, et de conjuguer l'enquête généalogique et l'élucidation analytique selon les besoins des problèmes étudiés. Il ne s'agit pas d'éclectisme mais de complémentarité : la rigueur analytique permet d'éviter les confusions conceptuelles et les équivoques normatives qui menacent les démarches trop

historicistes ; l'inscription de la pensée dans son histoire permet en retour d'ancrer les problématisations philosophiques dans la réalité sociale et de ne pas recouvrir les enjeux politiques effectifs, toujours surdéterminés, sous des généralités qui risquent de traiter l'histoire comme un stock de simples illustrations, autrement dit de légendes acceptées sans examen. L'universel est irréductible à ses contextes, mais il existe toujours en contexte, et jamais à l'état pur ou isolé. C'est pourquoi la visée de l'universel requiert la réflexivité historique : toute pensée doit analyser ses contextes pour avoir une chance de ne pas en être prisonnière.

***Pensez-vous que la théorie politique peut et doit éclairer le débat public ?***

La théorie politique a pour objet, à l'instar d'autres sciences sociales, d'élucider les schèmes qui organisent notre vie collective. Elle n'a d'intérêt que si elle contribue *in fine* à accroître la connaissance qu'une société a d'elle-même. En ce sens, elle peut et devrait contribuer, sinon à « éclairer », du moins à enrichir et à complexifier le débat public. Ce qui ne signifie pas pour autant que les chercheurs en théorie politique qui n'interviennent pas directement dans le débat public via les réseaux sociaux, la radio ou la presse grand public manquent à leurs responsabilités. Certains font un travail essentiel, que ce soit dans le champ de l'histoire des idées ou dans celui de l'élaboration conceptuelle, en se limitant aux livres et aux articles de type scientifique. Dès lors qu'ils sont lus, commentés et relayés, que ce soit à court ou à long terme, ils contribuent tout autant à l'émergence d'une sphère publique « éclairée ».

Cette précision étant faite, il nous semble, oui, que la théorie politique a un rôle (modeste) à jouer pour élucider et problématiser un certain nombre de concepts qui circulent aujourd'hui dans l'espace public – tels que ceux, par exemple, de populisme, de néo-libéralisme, de démocratie illibérale, etc. – en vue de leur restituer leur profondeur historique, de préciser leur sens et/ou de mettre le doigt sur les confusions ou les contradictions dont leur usage peut être porteur. Mais il faut souligner que cette intervention dans le débat public devrait obéir aux mêmes exigences de rigueur et de précision que celles qui s'appliquent à nos activités scientifiques. Quand nous sommes sollicités pour intervenir dans le débat public, nous le sommes en tant qu'universitaires disposant de l'autorité d'un titre et d'une fonction, ayant publié tel livre ou tel article, et pas en tant que citoyen lambda. Même si la forme n'est pas la même, les exigences de vérification, de réflexivité et de rigueur ne cessent pas de valoir dès lors qu'on s'adresse à un dit « grand public ».

Ce qui n'interdit pas des prises de position, même tranchées : l'avantage de la théorie politique, c'est qu'elle sait que la « neutralité axiologique » n'existe pas. Max Weber n'a jamais utilisé le terme de « neutralité », mais celui de *Wertfreiheit* (liberté à l'égard des valeurs)<sup>1</sup>. La *Wertfreiheit* n'est pas la croyance

1 - Voir les analyses d'Isabelle Kalinowski (Max Weber, *La science, profession et vocation*, suivi d'Isabelle Kalinowski, *Leçons wébériennes sur la science & la propagande*, Marseille, Agone, 2005, p. 191-240).

naïve selon laquelle le chercheur n'aurait qu'à faire abstraction de ses convictions pour être « neutre », mais elle est ce qui fait la différence entre un chercheur qui prend le risque de voir ses convictions *bousculées* par sa recherche (qui ne leur est donc *pas* extérieure), et un propagandiste qui ne cherche dans le réel que ce qui confirme ses préjugés. Le chercheur, qui enquête à la lumière d'une question qui lui a été suggérée par ses valeurs, ne doit pas trier ou falsifier son matériau en fonction de celles-ci ; il doit intégrer tous les faits qui lui déplaisent ou contredisent ses convictions – ce qui demande moins une « neutralité » qu'une vigilance contre soi-même. D'ailleurs, si Weber avait réellement interdit toute évaluation dans le travail scientifique, alors son œuvre serait incohérente : n'est-elle pas guidée par le diagnostic que le capitalisme est une « cage d'acier » ? Weber a refusé que le sociologue se transforme en « prophète de la chaire » prêchant des valeurs et des choix absolus, mais il ne s'est jamais gêné, dans ses travaux scientifiques, pour qualifier des actions ou des personnes de cruelles ou courageuses, mesquines ou généreuses, philistines ou exaltées, mensongères ou honnêtes, déloyales ou loyales, etc. Dira-t-on que Raymond Aron a manqué à son devoir de neutralité en publiant *Démocratie et totalitarisme* (livre issu d'un cours) et en décrivant l'URSS, non comme une « démocratie populaire », mais comme un régime totalitaire ? Refuser d'appeler un régime despotique par son nom n'aurait pas été une forme de neutralité, mais plutôt une forme de dissimulation ou de distorsion du réel.

Celles et ceux qui prétendent établir une cloison étanche entre leurs écrits évalués par des pairs et leurs interventions dans le débat public font preuve d'une conception singulièrement aristocratique de leur métier et dénie (car il s'agit bien d'un déni) le lien entre leurs travaux et leurs engagements. De ce fait, ils marquent leur refus de pratiquer cette réflexivité qui était précisément selon Weber la condition de la *Wertfreiheit*. Cette dernière n'est possible que dans la façon dont le chercheur réfléchit sa propre conviction en la confrontant aux faits auxquels cette conviction donne accès, tout en se trouvant exposée à travers eux à une possible réfutation.

Ce qui distingue cependant la théorie politique de la sociologie selon Weber, c'est que la théorie politique ne peut ni ne doit respecter l'interdit weberien d'examiner les valeurs ultimes ou les normes directrices elles-mêmes. Weber était convaincu que ces normes étaient l'objet d'une foi et qu'elles ne pouvaient pas relever d'une discussion rationnelle. Cet irrationalisme, dont Leo Strauss aussi bien que Jürgen Habermas ont montré les contradictions internes, oubliait que la rationalité ne se réduit pas aux procédures de la démonstration mathématique et de l'établissement des faits, et qu'il est possible de soumettre nos choix normatifs à un examen rationnel, qui ne sera certes pas démonstratif, mais qui, méthodiquement contrôlé, contribue au progrès de la connaissance.

### ***Quelle articulation faites-vous entre théorie politique et philosophie politique ?***

Une articulation suppose une différence, qu'on peut expliciter en reprenant une remarque d'Hannah Arendt (qui refusait de se dire « philosophe politique »

et affirmait faire de la théorie politique)<sup>2</sup> : tandis que la philosophie politique prend la politique pour objet comme elle peut prendre pour objet la science, l'art ou la religion – ce qui fait de la politique un objet parmi d'autres, avec lequel la philosophie n'a pas de lien d'essence –, la théorie politique est immanente à la politique qu'elle saisit, non comme une « essence » offerte à un spectateur, mais comme un espace d'actions et de transformations possibles. La théorie politique ne pense pas la politique en vue de la philosophie (comme le fait la philosophie politique d'un Leo Strauss, centrée sur la thèse de l'infériorité de la vie politique par rapport à la vie philosophique), mais elle pense la politique en vue de la politique elle-même, en occupant le point de vue du citoyen ou de l'acteur politique. On pourrait dire qu'elle retourne contre la thèse aristotélicienne de la primauté de la philosophie sur la politique une autre thèse d'Aristote : la thèse selon laquelle la politique est le savoir « architectonique » qui « dispose les savoirs dont on a besoin dans les cités<sup>3</sup> », autrement dit le savoir de l'usage des savoirs *en situation*.

Cet écart se fait dans une relation : la théorie politique utilise les contenus et les outils fournis par la philosophie politique, mais elle les dissocie de toute « cosmologie » où la politique occuperait une place subordonnée ou un rang au sein d'une hiérarchie. Elle tient la politique non pour une « section » du monde, mais pour la scène où la société se représente elle-même à elle-même et met en jeu les conflits fondamentaux de l'existence humaine – qui est celle d'un « animal politique ».

Nous pourrions ici reprendre à notre compte une formule de Richard Rorty, mais en la détachant du sens pragmatiste qu'il entendait lui donner, et dire que la théorie politique, telle que nous souhaitons pour notre part la pratiquer, repose sur la « priorité de la démocratie sur la philosophie ». Elle part du fait que nos désaccords philosophiques s'inscrivent toujours dans un espace d'interlocution qui les précède et forme l'expérience démocratique première. Nous nous rencontrons les uns les autres comme parties prenantes d'un « débat sur le légitime et l'illégitime », débat « interminable » dont nous posons de ce fait même la légitimité<sup>4</sup>. Alors que la philosophie politique aura tendance à chercher les principes permettant de donner une conclusion à ce débat, ou voudra en *démontrer* la légitimité (par exemple en remontant à ses conditions transcendantales de possibilité), la théorie politique *s'inscrit* en lui. Elle assume l'historicité de son inscription dans l'ouverture de ce débat où elle est vouée à se transformer. Assumer cette historicité impose que la théorie politique assume sa propre inscription sociale, ce par quoi elle ne peut se dissocier de la réflexivité sociologique<sup>5</sup>.

2 - Hannah Arendt, *Entretien télévisé avec Günter Gaus*, 1964. Voir Miguel Abensour, *Hannah Arendt contre la philosophie politique ?*, Paris, Sens et Tonka, 2006.

3 - Aristote, *Éthique à Nicomaque*, I, 1094a 25.

4 - Claude Lefort, « Les droits de l'homme et l'État-providence », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 53.

5 - On ne peut ici que renvoyer aux travaux de Bruno Karsenti (*D'une philosophie à l'autre. Les sciences sociales et la politique des Modernes*, Paris, Gallimard, 2013).

***Quelle articulation faites-vous entre théorie politique et histoire des idées ?***

La théorie politique passe par un travail d'autoréflexion qui ne peut pas être critique sans être également historique. Il n'y a pas de pensée politique qui ne s'élabore à partir des enjeux de la situation où elle est prise. Or, la compréhension d'une situation est impossible hors de sa cartographie historique. Une des tâches essentielles de la théorie politique est donc d'élaborer, par les moyens d'une histoire conceptuelle, l'horizon de sens des concepts qu'elle utilise et qui portent en eux la marque des configurations historiques où ils se sont élaborés.

Cette histoire conceptuelle suppose l'histoire des idées – qui prend plusieurs formes : histoire des *idéologies* (complexes d'illusions socialement déterminées) ; histoire des *mentalités* (représentations et croyances impliquées dans des comportements) ; histoire *sociale* des *doctrines* (et surtout des avatars de leurs réceptions et de leurs diffractions, au fil des écarts temporels et spatiaux, dans des milieux où elles changent de portée et de sens) ; histoire de la *pensée* (c'est-à-dire, selon l'expression de Michel Foucault, des *problématisations*). Elle suppose les enquêtes « généalogiques » mesurant le poids du passé dans le présent pour permettre la libération de possibilités inaperçues. Mais elle implique en outre un *jugement politique*. L'analyse des idées politiques, si elle ne veut pas être prisonnière de son propre moment historique, doit passer par les voies d'une « histoire conceptuelle » qui lui permet de sonder le sens de ses propres décisions. Nous empruntons cette notion d'histoire conceptuelle à Bruno Bernardi quand il souligne que « les concepts dont nous usons aujourd'hui ne sont intelligibles qu'en considérant à la fois l'histoire qui les a formés et les décisions que nous prenons sur cette histoire par les usages nouveaux que nous en faisons <sup>6</sup> ».

## AUTEURS

**Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère** sont membres du Centre de Théorie politique de l'Université libre de Bruxelles. Ils ont publié ensemble *Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique* (Seuil, 2016, traduction anglaise *Human Rights on Trial*, Cambridge University Press, 2018) et *Les droits de l'homme rendent-ils idiots ?* (Seuil, 2019). Ils ont également dirigé un numéro de la revue *Raison publique* consacré à Claude Lefort, auteur qui a été au centre de leurs recherches récentes (« Le Travail de l'œuvre — Claude Lefort », *Raison publique*, n° 23, mai 2019).

## AUTHORS

**Justine Lacroix and Jean-Yves Pranchère** are members of the Centre for Political Theory at the Université libre de Bruxelles. Together they published English translation *Human*

---

6 - Bruno Bernardi, « Études d'histoire conceptuelle », *Politeia*, 17 septembre 2010, disponible en ligne (<https://rousseau2.wordpress.com/etudes-dhistoire-conceptuelle/>). Le terme d'histoire conceptuelle vise à marquer, pour Bernardi, une rectification critique de « l'histoire des concepts » selon Reinhart Koselleck.

*Rights on Trial*, Cambridge University Press, 2018 (*Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Seuil, 2016) and *Les droits de l'homme rendent-ils idiots ?* (Seuil, 2019). They have also edited an issue of the journal *Raison publique* devoted to Claude Lefort, an author who has been at the centre of their recent research (« Le Travail de l'œuvre — Claude Lefort », *Raison publique*, 23, May 2019).

#### MOTS-CLÉS

Droits humains, histoire conceptuelle, *Wertfreiheit*/neutralité axiologique, réflexivité sociale, Hannah Arendt, Claude Lefort.

#### KEYWORDS

Human rights, conceptual history, *Wertfreiheit*/axiological neutrality, social reflexivity, Hannah Arendt, Claude Lefort.